



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 30 septembre 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 23 septembre 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, , Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen

Pouvoirs :

Nadine Constantino a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Isabelle Baltus a donné pouvoir à Cindy Le Hen
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Daniel Le Bras à 20h40
Serge Nilly a donné pouvoir à Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Cindy Le Hen

1 - VENTE DE TERRAIN RUE DE KERJOUANNEAU

Exposé :

Monsieur TANGUY, propriétaire d'une habitation au 36 rue de Moëlan, souhaite acquérir une partie de l'espace vert situé à l'arrière de sa propriété (voir plan joint) d'une surface d'environ 80 m² (surface à définir par document d'arpentage) afin d'aménager un jardin attenant à son habitation.

France Domaine a estimé ce terrain à 15 € le m².

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur la vente de cette surface d'environ 80 m² au prix de 15 € le m²,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude des notaires de QUIMPERLE.

Avis favorable des Commissions « Politique de la Ville, Environnement » et « Eau et Lutte contre les inondations » du 11 septembre 2015.

Avis favorable de la Commission des « Finances Evaluation des Politiques Publiques et Administration Générale » du 23 septembre 2015.

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Pour expédition conforme,

**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ**

